

## DÉLIBÉRATION N° DEL-24-032

### Vente de livre "*L'Orchestre – J'ai tout compris*"

EXTRAIT DU REGISTRE des délibérations du Conseil d'administration.  
Séance du 18 octobre 2024

Le 18 octobre de l'an deux mille vingt-quatre, à quinze heures, le Conseil d'administration de l'Etablissement public du Capitole, régulièrement convoqué le 11 octobre 2024, s'est réuni à la Halle aux grains – Loge 13 à Toulouse.

#### PARTICIPANTS :

Afférents au conseil : 9  
Présents : 6 dont 2 en visio conférence  
Absent : 1  
Procuration : 2  
Date de convocation : 11 octobre 2024

#### Présents :

##### *Représentants de Toulouse Métropole :*

- M. Francis Grass
- Mme Ida Russo
- M. Gérard André
- Mme Brigitte Bec, en visioconférence

##### *Représentant de l'Etat :*

- M. Bernard Salanié

##### *Personnalité qualifiée :*

- M. Olivier Mantei, en visioconférence

#### Procuration :

- Mme Sophie Lamant a donné pouvoir à M. Gérard André
- M. Henri de Lagoutine a donné pouvoir à Mme Ida RUSSO

#### Excusée :

- Mme Nicole Yardéni

#### Assistent à la séance :

Mme Claire Roserot de Melin, Directrice générale de l'Etablissement public du Capitole.  
Mme Isabelle Arnaud-Roy, Directrice générale adjointe en charge des ressources de l'Etablissement public du Capitole

M. Francis Grass, Président du Conseil d'administration, préside la séance.

Mme Claire Roserot de Melin, Directrice générale de l'Etablissement public du Capitole, assure le secrétariat.

## EXPOSÉ

---

Par délibération DEL 24-001 en date du 7 février 2024, le Conseil d'administration de l'Etablissement public du Capitole a fixé les tarifs et les conditions générales de vente des billets, d'abonnements et de prestations de services de l'Opéra et de l'Orchestre national du Capitole pour la saison 2024/2025.

L'Orchestre national du Capitole et les éditions Privat se sont rapprochés afin de participer à l'élaboration d'un ouvrage de jeunesse nommé : *L'Orchestre – J'ai tout compris*. Au terme d'une convention de partenariat, il a été convenu que l'Orchestre national du Capitole ferait l'acquisition de 1 500 exemplaires de l'ouvrage.

Aujourd'hui, l'Orchestre souhaite proposer à la vente, par le biais de son service de billetterie, sur les points d'accueil du public, 755 des exemplaires de l'ouvrage au tarif unitaire de 13,18 € H.T. soit 13,90 € T.T.C. Une réduction de 5% sera appliquée pour tout achat supérieur à 100 exemplaires.

En parallèle, et afin de donner plus de visibilité à l'ouvrage, il apparaît pertinent d'autoriser les éditions Privat et leurs distributeurs/libraires partenaires à procéder directement à la vente de ce livre *L'Orchestre – J'ai tout compris* dans les locaux du Théâtre du Capitole et de la Halle aux grains, pendant les entractes et à la sortie du public pour les seules productions artistiques de l'EPC se rapportant à leur activité. La vente de l'ouvrage s'effectuerait par l'intermédiaire de personnels directement engagés par les éditions Privat et/ou leurs distributeurs/libraires partenaires. Les recettes issues de cette vente ne donneraient lieu à aucune perception de la part de l'Etablissement public du Capitole.

Dans ce contexte, il est proposé d'adopter la délibération suivante :

## DÉLIBÉRATION

---

Le Conseil d'administration de l'Etablissement public du Capitole,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré,

Décide :

### Article 1 :

D'approuver les modalités de vente de l'ouvrage *L'Orchestre – J'ai tout compris* par l'Orchestre national du Capitole au tarif unitaire de 13,18 € H.T. soit 13,90 € T.T.C et d'appliquer une réduction de 5 % pour tout achat supérieur à 100 exemplaires.

### Article 2 :

D'autoriser Monsieur l'Administrateur des finances publiques à encaisser les recettes correspondantes sur les crédits inscrits au budget de l'établissement.

**Article 3 :**

D'autoriser les éditions Privat et leurs distributeurs/libraires partenaires à procéder à la vente, par le biais de leur personnel, de l'ouvrage *L'Orchestre – J'ai tout compris* dans les locaux du Théâtre du Capitole et de la Halle aux grains, à l'occasion de représentations préalablement déterminées d'un commun accord et sans que cela donne lieu à perception d'aucune sorte.

**Résultat du vote :**

POUR : 8


CONTRE :

ABSTENTIONS :

ABSENT : 1

NON PARTICIPATION AU VOTE :

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures,  
Pour extrait conforme



Le Président de séance,  
Francis GRAS

Reçu en Préfecture le :

Publié par affichage le :

